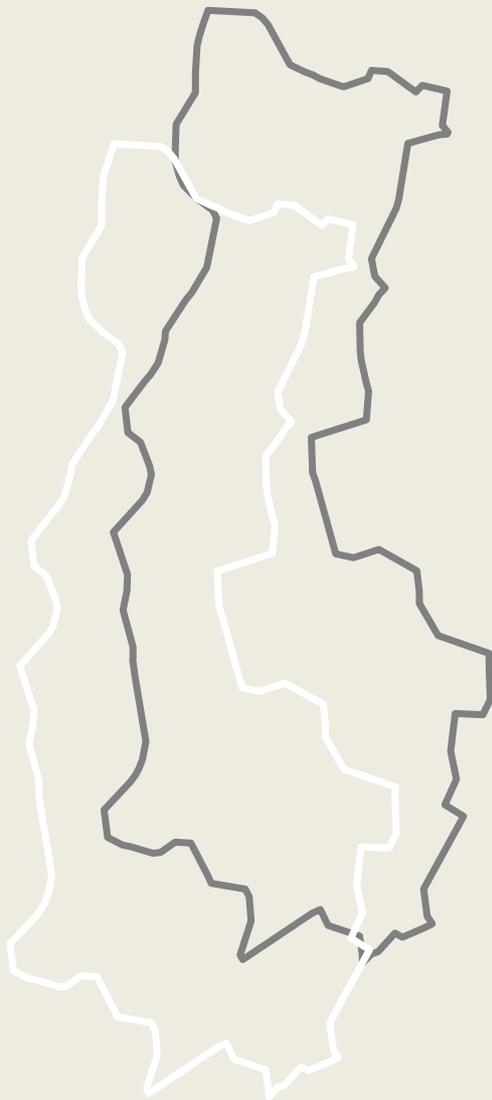
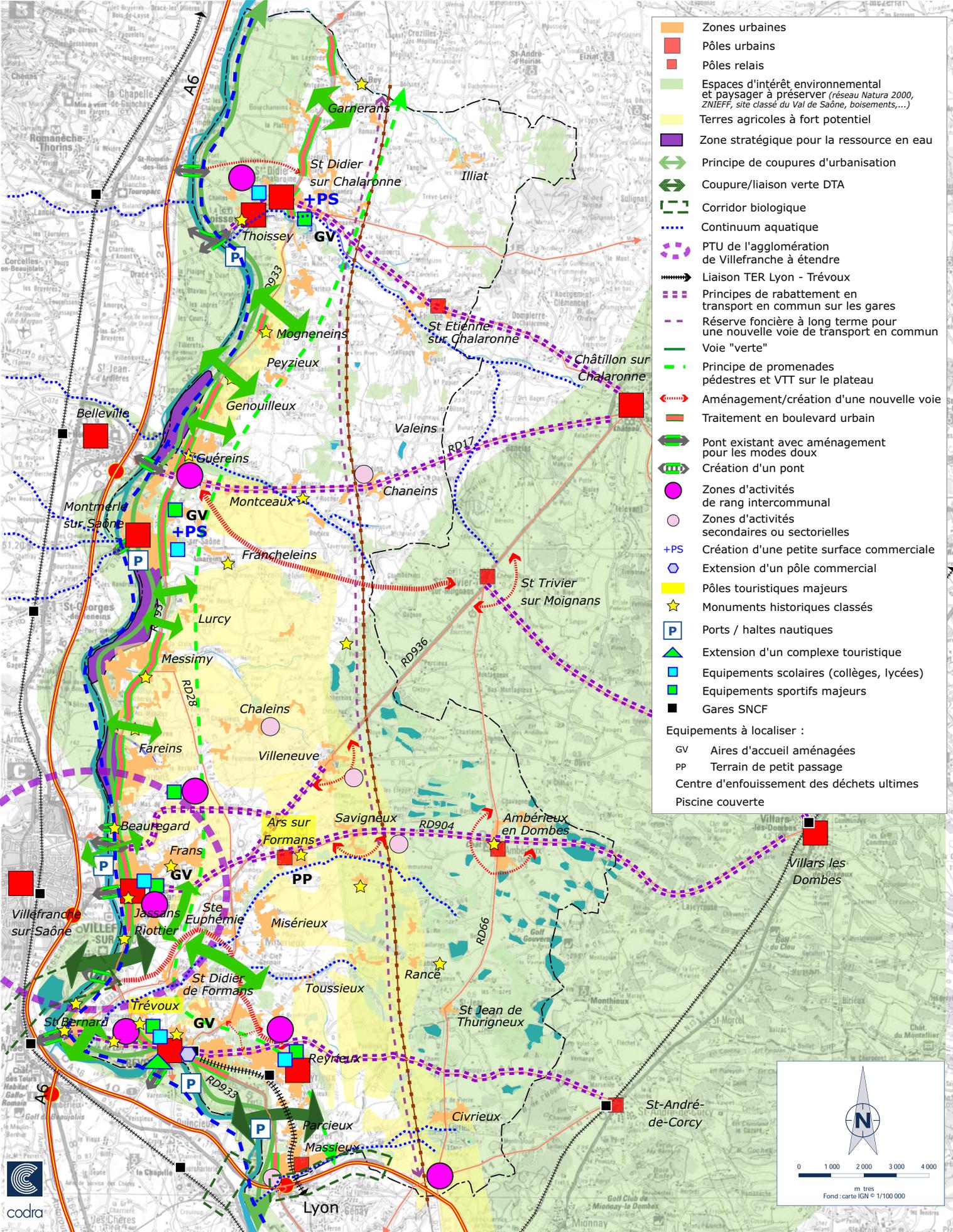

Plan des Orientations Générales (POG)





- Zones urbaines
 - Pôles urbains
 - Pôles relais
 - Espaces d'intérêt environnemental et paysager à préserver (réseau Natura 2000, ZNIEFF, site classé du Val de Saône, boisements,...)
 - Terres agricoles à fort potentiel
 - Zone stratégique pour la ressource en eau
 - Principe de coupures d'urbanisation
 - Coupure/liaison verte DTA
 - Corridor biologique
 - Continuum aquatique
 - PTU de l'agglomération de Villefranche à étendre
 - Liaison TER Lyon - Trévoux
 - Principes de rabattement en transport en commun sur les gares
 - Réserve foncière à long terme pour une nouvelle voie de transport en commun
 - Voie "verte"
 - Principe de promenades pédestres et VTT sur le plateau
 - Aménagement/création d'une nouvelle voie
 - Traitement en boulevard urbain
 - Pont existant avec aménagement pour les modes doux
 - Création d'un pont
 - Zones d'activités de rang intercommunal
 - Zones d'activités secondaires ou sectorielles
 - +PS Création d'une petite surface commerciale
 - Extension d'un pôle commercial
 - Pôles touristiques majeurs
 - Monuments historiques classés
 - Ports / haltes nautiques
 - Extension d'un complexe touristique
 - Equipements scolaires (collèges, lycées)
 - Equipements sportifs majeurs
 - Gares SNCF
- Equipements à localiser :
- GV Aires d'accueil aménagées
 - PP Terrain de petit passage
 - Centre d'enfouissement des déchets ultimes
 - Piscine couverte

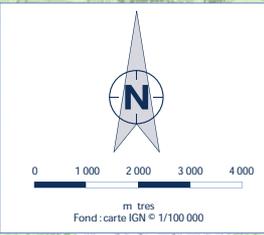




Table des illustrations

FIGURE 1 : OBJECTIFS DEMOGRAPHIQUES ET RESIDENTIELS DU SCOT (2009-2016)	7
FIGURE 2 : OBJECTIFS DE PRODUCTION RESIDENTIELLE PAR REINVESTISSEMENT (2006-2016).....	11
FIGURE 3 : LES FORMES DU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL	12
FIGURE 4 : OBJECTIFS DE PRODUCTION RESIDENTIELLE PAR TYPE DE FORME URBAINE (2006-2016)	13
FIGURE 5 : OBJECTIFS DE PRODUCTION RESIDENTIELLE PAR TYPE DE FORME URBAINE – BASSINS SUD (2006-2016).....	13
FIGURE 6 : OBJECTIFS DE CONSOMMATION FONCIERE (2009-2016).....	13
FIGURE 7 : SCHEMA INDICATIF DE LA COUPURE VERTE SITUEE ENTRE LES AGGLOMERATIONS DE TREVOUX ET DE JASSANS.....	15
FIGURE 8 : SCHEMA INDICATIF DE LA COUPURE VERTE SITUEE ENTRE L'AGGLOMERATION DE TREVOUX ET CELLE DE JASSANS	16



1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET RESIDENTIEL (2006-2016)

COMMUNES	POPULATION			CONSTRUCTION NEUVE			
	Taux variation annuelle 1999-2009	Taux variation annuelle 2009-2016	Taux variation annuelle 2006-2016	Résidences principales 2006	Résidences principales 2006-2016	Logements commencés 2006-09	Reste à construire 2009-16
<i>Pôles urbains et leurs communes d'extension</i>	1,6%	1,7%	1,7%	12 536	2 664	732	1 932
Bassin de Thoissey-St Didier	1,5%	1,1%	1,5%	1 664	294	132	162
Dont Thoissey	1,3%	1,4%	1,7%	639	127	47	80
Dont Saint-Didier	1,7%	0,9%	1,4%	1025	167	85	82
Bassin de Montmerle/S.	2,6%	1,2%	1,4%	2 628	486	178	308
Montmerle-sur-S.	3,0%	1,6%	1,3%	1428	236	38	198
<i>Guéreins</i>	1,6%	1,3%	1,4%	455	80	26	54
<i>Francheleins</i>	2,5%	0,4%	1,6%	392	85	61	24
<i>Montceaux</i>	2,6%	0,6%	1,7%	353	85	53	32
Bassin de Jassans-Riottier	1,6%	1,3%	1,5%	3 633	694	246	448
Jassans-Riottier	1,8%	1,3%	1,5%	2282	435	165	270
Fareins	1,7%	0,8%	1,1%	713	104	44	60
Frans	0,8%	2,3%	2,0%	638	181	37	144
Bassin de Trévoux-Reyrieux	1,2%	2,4%	2,0%	4 611	1 190	176	1 014
Dont Trévoux	1,2%	2,5%	2,0%	2678	651	81	570
Dont Reyrieux	1,0%	2,6%	2,1%	1319	389	59	330
<i>Saint-Didier-de-F.</i>	1,9%	1,8%	1,7%	614	150	36	114
<i>Pôles relais</i>	2,1%	1,6%	1,6%	3 337	765	197	568
Bassin de Thoissey-St Didier	1,9%	0,8%	0,9%	498	68	23	45
Saint-Etienne sur Ch.	1,9%	0,8%	0,9%	498	68	23	45
Bassin de Montmerle/S.	4,2%	2,2%	1,7%	275	72	9	63
Chaneins	4,2%	2,2%	1,7%	275	72	9	63
Bassin de Jassans-Riottier	1,9%	1,5%	1,8%	1 301	334	120	214
Ambérieux-en-D.	0,9%	2,1%	2,2%	505	142	40	102
Chaleins	1,6%	1,9%	1,4%	403	84	8	76
Ars-sur-Formans	3,2%	0,4%	1,8%	393	108	72	36
Bassin de Trévoux-Reyrieux	2,0%	1,9%	1,5%	1 263	290	45	245
Massieux	1,6%	1,5%	1,3%	822	160	33	127
Civrieux	2,6%	2,7%	1,9%	441	130	12	118
<i>Communes rurales</i>	2,3%	0,8%	1,2%	5 212	947	418	529
Bassin de Thoissey-St Didier	2,6%	0,7%	1,7%	786	174	107	67
Garnerans	2,3%	1,0%	1,0%	232	37	7	30
Illiat	2,4%	0,2%	1,5%	181	36	28	8
Mogneneins	2,1%	0,9%	1,3%	251	41	20	21
Peyzieux-sur-S.	3,9%	0,2%	3,7%	122	59	52	7
Bassin de Montmerle/S.	3,9%	1,3%	1,4%	358	70	21	49
Genouilleux	3,4%	1,1%	1,2%	198	30	11	19
Lurcy	4,3%	0,8%	0,9%	131	20	6	14
Valeins	5,3%	4,2%	3,8%	29	20	4	16
Bassin de Jassans-Riottier	2,6%	0,9%	1,0%	1 814	270	91	179
Beauregard	1,4%	1,1%	0,9%	358	40	7	33
Rancé	3,6%	1,1%	1,0%	208	35	8	27
Savigneux	3,6%	0,5%	1,2%	395	71	41	30
Messimy-sur-S.	1,6%	1,0%	0,9%	411	50	12	38
Villeneuve	3,2%	1,1%	1,2%	442	73	23	50
Bassin de Trévoux-Reyrieux	2,0%	0,8%	1,2%	2 254	434	199	235
Misérieux	2,2%	0,7%	0,9%	526	90	34	56
Parcieux	1,7%	0,4%	0,8%	358	45	24	21
Saint-Bernard	1,3%	0,8%	0,7%	484	60	12	48
Sainte-Euphémie	3,3%	0,0%	1,3%	432	95	72	23
Saint-Jean-de-Th.	2,3%	1,1%	2,5%	207	69	42	27
Toussieux	0,6%	2,4%	2,1%	247	75	15	60
TOTAL SCOT	1,9%	1,5%	1,5%	21085	4375	1347	3028



COMPLEMENTS DE LECTURE CONCERNANT LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE ET RESIDENTIEL

La modification du SCOT « Val de Saône-Dombes » a requis une analyse particulièrement fine du contexte local et des dynamiques de développement qui tient à deux particularités du SCOT :

- ✓ **son horizon** (2015) s'avère relativement concordant avec celui des documents d'urbanisme de rang « inférieur » (PLU/POS, carte communale...) envers lesquels les dispositions du SCOT s'appliquent ; il convient, par conséquent, d'être particulièrement vigilant au contexte local dans la détermination des objectifs démographiques et résidentiels
- ✓ le SCOT Val de Saône-Dombes est déjà **en vigueur depuis près de trois ans** ; les perspectives de développement envisagées entre 2006 et 2016 doivent tenir compte, pour être pertinentes et réalistes, des développements observés sur la période récente (2006-2009).

Ainsi, les taux de croissance envisagés entre 2006 et 2016 sur certaines communes apparaissent parfois peu en accord avec leur niveau de polarité mais se justifient au regard d'un certain nombre d'éléments :

Dans les communes rurales :

- Valeins : le taux de croissance démographique de la commune apparaît supérieur aux autres communes rurales du fait d'une population de départ particulièrement basse (une centaine d'habitants) qui rend le taux envisagé peu significatif. Le SCOT limite les constructions nouvelles à une vingtaine de logements sur 10 ans, zone urbaine comprise ; en dessous de ce nombre, un aménagement cohérent de la/des zone(s) à urbaniser serait rendue difficile.

- Illiat, Moagneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Jean de Thurigneux : les taux de croissance entre 2006 et 2016 demeurent plus importants que les autres communes rurales car ils tiennent compte du développement observé entre 2006 et 2009 ; toutefois, le SCOT engage une maîtrise du développement futur de ces communes (entre 2009-2016) avec une construction moyenne annuelle inférieure à 2 logements par an.

- Toussieux : une des particularités de cette commune rurale est la stagnation du nombre de ses habitants au cours des dernières années du fait d'une forte décohabitation ; ce manque de dynamisme démographique due à un déséquilibre de la pyramide des âges, ainsi que la forte proximité vis à vis d'une zone d'emploi de rang intercommunal (zone industrielle de Reyrieux) mais aussi d'une desserte future en transports collectifs (Ligne Lyon-Trévoux, ligne du CG01 Saint-André de Corcy-Anse), justifie d'une croissance un peu plus importante sur la période 2006-2016, sans pour autant remettre en cause le caractère rural de cette commune ; il s'agit de permettre, dans un premier temps, un rééquilibrage démographique avant d'amorcer une stabilisation.

Dans les pôles relais :

Les communes identifiées comme pôle relais présentent, sur le plateau notamment, une offre relais en matière d'équipements et d'activités économiques : zone d'activités économiques, commerces et services, sites touristiques etc.) ; Elles accueillent, à ce titre, une croissance un peu plus importante que les communes rurales (1,6% en moyenne). Certains taux de croissance démographique plus élevés tiennent compte d'un certain nombre d'éléments :

- Ars sur Formans : le taux de croissance plus fort (1,8% TVA) tient compte de la croissance observée entre 2006 et 2009 (5,12% TVA) ; le taux envisagé entre 2009 et 2016 (0,4%) permet un rééquilibrage de la croissance plus en accord avec la typologie de cette commune.

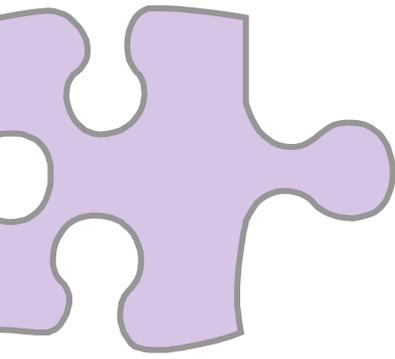
- Ambérieux en Dombes : le taux de croissance envisagé dans le cadre de la modification du SCOT tient compte des capacités résidentielles importantes au sein même des tissus urbains existants (potentiel supérieur à une centaine de logements), qui ne permettent pas d'envisager une croissance plus faible au sein de ce pôle relais. Ce développement n'engendrera toutefois pas de consommation nouvelle d'espace puisque la commune n'ouvrira pas de nouvelle zone à l'urbanisation dans le cadre du PLU en cours d'élaboration.

- Civrieux (1,9%) : cette commune est amenée à accueillir dans les prochaines années une offre économique de rang intercommunal (ZA de 25 ha). L'offre résidentielle proposée permet d'accompagner ce développement, avec la volonté de rapprocher les habitants des zones d'emploi du secteur.

Les équilibres globaux :

A l'échelle du territoire, la modification tient compte des évolutions récentes (2006-2009) mais assure la compatibilité du SCOT avec la DTA par une maîtrise forte du développement des communes rurales pour les années à venir ; sur ces communes, le SCOT prévoit ainsi :

- ✓ une croissance démographique de 0,8% en moyenne par an entre 2009-2016 (contre 2,29% entre 1999 et 2009)
- ✓ une construction annuelle moyenne inférieure à 3 logements par an



ELABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES (D.O.G.)

Elaboration du SCoT approuvé le 7 juillet 2006

- Equipe Projet CODRA
- Remerciements également aux membres du Bureau syndical pour leurs contributions et leur relecture : *Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Michel RAYMOND, Marie-Jeanne BEGUET, Charles BERTHAUD, Bernadette LAMOTTE, François CHAVENT, Louis DEVAUX, Jean-Paul GARNIER, Marc DUVERNE, Bernard GIL.*

Modification n°1 du SCoT, approuvée le 18 février 2010

- Laurine COLIN, Chargée de mission
- Remerciements également aux membres du Bureau syndical pour leurs contributions et leur relecture: *Jacqueline FOURNET, Bernard RAVOIRE, Michel RAYMOND, Dominique VIAL, Jean-Claude AUBERT, Bernadette LAMOTTE, Thierry BRENOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD, Bernard GIL, Gilbert GROS.*

